

A.W.I
Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros
Siège social 16, rue Lavoisier – 77270 VILLEPARISIS
R.C.S de MEAUX 821 682 390

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Le 28 septembre 2025 à 09 Heures.

Les associés de la société A.W.I, Société Civile Immobilière au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts d'une valeur de 10 euros la part sociale, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social sur convocation de l'associé majoritaire envoyé en L.A.R.

Est présent :

-Monsieur KADDOUR Jamel, propriétaire de 60 parts sociales.

Est absente :

Madame YACOUBI Sarah, Anne, propriétaire de 40 parts sociales, à donné pouvoir à Monsieur KADDOUR Jamel pour la représentée.

Soit la totalité des parts sociales de la société : 100 parts sociales.

L'assemblée générale extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur KADDOUR Jamel, associé majoritaire.

Il rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cessions de parts sociales
- Révocation de la gérance
- Nomination du nouveau Gérant
- Modification et mise à jour des statuts
- Pouvoir à conférer

Il dépose devant l'assemblée générale extraordinaire et met à la disposition de ses membres le texte des résolutions proposées ont été adressé aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais prévus par ledit article.

L'assemblée Générale extraordinaire sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Il déclare la discussion ouverte.

RESOLUTION

L'assemblée Générale extraordinaire décide la cession de 40 parts sociales numérotées de 01 à 40 propriétés de Madame YACOUBI Sarah, Anne au profit de Monsieur KADDOUR Iliès, dûment représenté par son père qui est agréé en qualité associé.

Les cessions de parts seront enregistrées à la recette principale des impôts de l'une des parties.

En conséquence, les statuts seront modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION

L'assemblée Générale extraordinaire décide la révocation de Madame YACOUBI Sarah, Anne en qualité de gérante, comme l'autorise l'article 14 des statuts.

En conséquence, les statuts seront modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION

L'assemblée Générale extraordinaire nomme pour une durée indéterminée en qualité et aux fonctions de gérant de la société:

Monsieur KADDOUR Jamel
Né le 10/11/1968 à MONTFERMEIL (93)
Nationalité Française
Demeurant au 16, rue Lavoisier – 77270 VILLEPARISIS

En conséquence, les statuts seront modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION

L'assemblée Générale extraordinaire décide la modification et la mise à jour des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

RESOLUTION

L'assemblée Générale extraordinaire donne pouvoir au gérant ou à tout porteur d'une copie du présent procès verbal pour effectuer toutes formalités modificatives au registre du commerce et des sociétés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CLOTURE DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 10 heures.

De tous ce que dessus, il a été dressé le procès-verbal, qui a été signé par la gérance et par les associés présents après lecture, pour servir et valoir ce que de droit.

Copie certifiée conforme à l'original le 28/09/2025

Le gérant

Monsieur KADDOUR Jamel

